



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 08 février 2019

OBJET : AGRICULTURE, FORET ET MONTAGNE - Politique montagne métropolitaine - délibération cadre.

Délibération n° 48

Rapporteuse : Françoise AUDINOS

Le vendredi huit février deux mille dix-neuf à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de Grenoble-Alpes Métropole,

Nombre de conseillers du Conseil métropolitain en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers du Conseil métropolitain votants (présents et représentés) : **121**

Présents :

Brié et Angonnes : BOULEBSOL, CHARVET – **Champ sur Drac** : MANTONNIER, NIVON – **Champagnier** : CLOTEAU pouvoir à POULET de la n°64 à la n°91 – **Claix** : OCTRU – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène** : LONGO pouvoir à SAVIN de n°44 à la n°91, SAVIN – **Echirolles** : LABRIET, LEGRAND, MONEL, PESQUET, SULLI – **Eybens** : BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine** : TROVERO, DUTRONCY, THOVISTE – **Gières** : DESSARTS, VERRI – **Grenoble** : BACK, BERNARD pouvoir à DUTRONCY de la n°55 à la n°91, BERTRAND, BOUILLON, BOUZAIENE, BURBA pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°2 à la n°91, CAPDEPON, CLOUAIRE pouvoir à BERTRAND de la n°75 à la n°91, DATHE, DENOYELLE, FRISTOT, C. GARNIER, KIRKYACHARIAN, LHEUREUX pouvoir à WOLF de la n°55 à la n°91, MARTIN pouvoir à BOUILLON de la n°1 à la n°15 et de la n°54 à la n°91, MONGABURU pouvoir à BACK de la n°40 à la n°91, OLMOS, PIOLLE pouvoir à OLMOS de la n°40 à la n°91, SABRI pouvoir à BEJAJI de la n°48 à la n°91, JORDANOV, SALAT, CAZENAVE, CHAMUSSY, PELLAT-FINET – **Herbeys** : CAUSSE – **Jarrie** : BALESTRIERI, GUERRERO – **La Tronche** : SPINDLER, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : MAYOUSSIER – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND, DURAND – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** : PEYRIN, CARDIN – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER – **Montchaboud** : FASOLA – **Mont Saint-Martin** : HORTEMEL – **Murianette** : GARCIN – **Notre Dame de Commiers** : MARRON – **Notre Dame de Mésage** : TOÏA – **Noyarey** : ROUX, SUCHEL – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à TOIA de la n°57 à la n°91 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchillienne** : STRAPPAZZON – **Saint Egrève** : BOISSET, HADDAD, KAMOWSKI pouvoir à BOISSET de la n°75 à la n°91 – **Saint Georges de Commiers** : BONO, GRIMOUD – **Saint Martin d'Hères** : CUPANI, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°48 à la n°91, RUBES pouvoir à LABRIET de la n°75 à la n°91, VEYRET, OUDJAUDI pouvoir à CAPDEPON de la n°1 à la n°74, GAFSI pouvoir à COIGNE de la n°62 à la n°91 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER pouvoir à PERINEL de la n°1 à la n°39 et de la n°75 à la n°91, PERINEL – **Saint Paul de Varcès** : CURTET, RICHARD – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA pouvoir à ESCARON de la n°50 à la n°54 et de la n°56 à la n°63 – **Sassenage** : BELLE, BRITES pouvoir à CURTET de la n°40 à la n°91, COIGNE – **Séchillienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN – **Seyssins** : HUGELE, MOROTE – **Varces Allières et Risset** : BEJUY, CORBET – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : RAVET – **Venon** : GERBIER pouvoir à AUDINOS de la n°1 à la n°39 et de la n°62 à la n°91 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC.

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Bresson : REBUFFET pouvoir à NIVON – **Claix** : STRECKER pouvoir à OCTRU – **Echirolles** : MARCHE pouvoir à BOUZAIENE – **Fontaine** : BALDACCHINO pouvoir à TROVERO – **Grenoble** : CONFESSON pouvoir à DATHE, JACTAT pouvoir à FRISTOT, HABFAST pouvoir à MEGEVAND, RAKOSE pouvoir à C. GARNIER, BERANGER pouvoir à CAZENAVE– **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER pouvoir à DUPOND-FERRIER– **Meylan** : ALLEMAND-DAMOND pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN– **Saint Martin d'Hères** : ZITOUNI pouvoir à GRAND de la n°1 à la n°47 et à CUPANI de la n°48 à la n°91 – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER pouvoir à RAVET.

Absents Excusés :

Echirolles : JOLLY – **Grenoble** : BRON, D'ORNANO.

Monsieur Raphaël GUERRERO a été nommé secrétaire de séance.

La rapporteure, Françoise AUDINOS;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : AGRICULTURE, FORET ET MONTAGNE - Politique montagne métropolitaine - délibération cadre.

Exposé des motifs

Affirmer la « Métropole Montagne »

La délibération du 3 avril 2015 pour le lancement d'une démarche partenariale de définition d'une politique montagne a marqué la volonté d'affirmation du statut de « Métropole Montagne » et en cela de repenser le rapport de la Métropole à la montagne dans toutes ses dimensions et spécificités. Combinée à celle du 3 juillet 2015 relative au partenariat avec les massifs environnants (relations avec les PNR du Vercors, de Chartreuse et avec l'association de préfiguration du PNR de Belledonne – Espace Belledonne), ces délibérations ont en deux ans et demi initié un grand nombre de projets nouveaux dans diverses thématiques justifiant la légitimité de la Métropole à s'engager plus avant dans son intervention pour la montagne. La poursuite de cet engagement est stratégique au regard de l'intérêt qu'il suscite à toutes les échelles auprès d'une grande diversité d'acteurs.

La montagne, dans l'ADN du territoire métropolitain

Premier pôle urbain intra-alpin à l'échelle internationale avec près d'un demi-million d'habitants, la métropole grenobloise, dont plusieurs sommets culminent à plus de 2000 mètres, est bordée par les massifs du Vercors à l'ouest, de la Chartreuse au nord et par la chaîne de Belledonne à l'est. Aux portes méridionales de la Métropole, se découvrent les massifs du Taillefer et de l'Oisans, ainsi que les plateaux matheysin et du Trièves.

Au 1^{er} janvier 2014, la fusion avec les communautés de communes du Sud Grenoblois et du Balcon Sud de Chartreuse a entériné la dimension « montagne » de la Métropole par l'arrivée de communes aux caractéristiques montagnardes marquées. En passant de 28 à 49, la Métropole compte désormais 34 communes classées montagne qui regroupent un métropolitain sur trois, ainsi que des communes inscrites dans les périmètres des Parcs Naturels Régionaux du Vercors (11), de la Chartreuse (11) et de l'Espace Belledonne (13).

L'acquisition du statut de métropole a également souligné les enjeux liés à la montagne avec l'exercice de nouvelles compétences en matière de promotion touristique, de gestion des espaces naturels et de loisirs, de desserte forestière, de sentiers de randonnée, de risques naturels, etc.

Indissociables de la trajectoire de développement du territoire, cet environnement montagnard imprègne non seulement son identité, tout en participant à son développement économique et à la qualité de vie des habitants en recherche de proximité avec la nature.

Conforter une dynamique de coopération et de réciprocité

Au regard de ces évolutions, et s'appuyant sur les délibérations d'avril et juillet 2015, la Métropole s'est engagée ou a participé à de multiples opérations ces deux dernières années (dépollution de la Vence amont pour restaurer la biodiversité locale et in fine redonner accès à une nature préservée en conciliant la diversité des pratiques, convention TEPOS-CV avec le PNR du Vercors par la mise en œuvre d'actions en faveur des mobilité alternatives ou pour un combustible bois-bûche de qualité, contrat de réciprocité avec l'ONF et le SIVOM de Chamechaude sur le Col de Porte pour des aménagements paysagers et de l'espace public de qualité, contribution au PLUi, au projet métropolitain, aux démarches de révision de charte des PNR, implication dans la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine, etc.) qui ont d'une part renforcé la dimension montagne de son territoire, et d'autre part

généralisé une réelle acculturation interne à la collectivité sur la problématique avec un recours de nombreux services à l'expertise de la mission montagne.

La légitimité de la Métropole dans le panorama des acteurs de la montagne est acquise comme en témoigne son intégration dans des instances décisionnelles telles que le comité de massif des Alpes, la richesse des échanges du 1^{er} Forum Métropole Montagne (plus de 200 participants), ou encore le fort intérêt exprimé par de nombreux acteurs -français comme étrangers - à travailler avec la collectivité sur cette trajectoire.

Cette démarche volontariste de la Métropole, dont témoignent également le SCOT de la Grande Région Grenobloise, le projet métropolitain et le PLUi, a permis d'installer durablement une dynamique de coopération et de réciprocité grâce à une collaboration étroite avec tous les acteurs concernés :

- acteurs publics clés de la Métropole et des territoires voisins (communes, Parcs, EPCI, Etats et ses services, Département, Région, ...);
- acteurs clés des filières économiques (chambres consulaires, groupements d'entreprises, syndicats professionnels, entreprises « phares », ...);
- acteurs de la société civile et groupes d'intérêts (associations, fédérations, comité de développement, groupe d'influence technique et/ou politique – ANEM par ex, ...);
- acteurs de la connaissance scientifique (universités, laboratoires, centres de recherches, ...).

La politique montagne métropolitaine doit entretenir et dynamiser ce dense écosystème d'acteurs publics et privés.

Une politique montagne en phase avec les enjeux du grand territoire

La montagne, une opportunité pour les transitions

Le territoire grenoblois est particulièrement sensible au changement climatique, qui impacte de manière forte ses espaces de montagne (augmentation des températures au printemps et en été, raréfaction progressive de la neige en moyenne altitude, augmentation des déficits hydriques).

La Métropole doit être exemplaire et motrice sur ces sujets, promouvant l'idée d'un bassin de vie interconnecté. Par ses actions, la politique montagne métropolitaine doit contribuer à la transition écologique et énergétique du territoire élargi en construisant de nouvelles transactions équitables dans la production et l'utilisation des ressources naturelles entre ville et montagne, en favorisant la production et l'utilisation d'énergie renouvelable, l'aménagement d'infrastructures durables accélérant par exemple la transition vers des mobilités décarbonées et l'efficacité énergétique.

Contribuer à la gestion raisonnée et équilibrée de l'espace

La diversité et la multifonctionnalité des territoires doivent être défendues face aux risques de banalisation des paysages et d'étalement urbain. Ces dix dernières années, les surfaces artificialisées ont connu leur plus forte croissance dans les villages de la Métropole, au détriment d'espaces agricoles et forestiers. L'équilibre entre urbanité et naturalité doit donc être trouvé dans la gestion de l'espace de ces secteurs de montagne, de coteaux et de plateaux, sur la base des outils et procédures de planification en vigueur dans la Métropole (PLUi, PCAET, PDU, SCoT) et en lien avec ceux des territoires voisins.

Contribuer au développement économique et à l'attractivité du territoire

En accédant au statut de métropole, l'agglomération grenobloise s'est engagée pour devenir un moteur de la croissance et de l'attractivité du grand territoire.

En lien avec les politiques de développement économique et d'attractivité, le renforcement de la dimension montagne de la Métropole doit contribuer à sa performance économique et territoriale, tout comme à celle des territoires voisins. Par ses actions, la politique montagne sera toujours soucieuse d'encourager l'innovation et l'emploi, en favorisant les nouvelles formes d'économie (ex. économie collaborative, économie circulaire, économie du recyclage) et les nouvelles formes de travail (ex. multi-activité). Ainsi, elle favorise

l'établissement de coopérations économiques entre le haut et le bas, dans tous les secteurs d'activités (industrie, recherche, artisanat, etc.), et veille, dans le souci d'une mobilité durable, à la fluidité et la facilité d'accès des zones denses du cœur de la Métropole par les résidents des communes métropolitaines de montagne.

Construire la Métropole responsable d'aujourd'hui et de demain

Dans un contexte de tensions économiques et environnementales la démarche dans laquelle s'engage la Métropole par sa politique montagne veut promouvoir un nouveau rapport aux ressources (naturelles, matérielles ou immatérielles), à l'image du bilan comparatif des besoins/ressources en eau potable et leurs perspectives futures, réalisé par la communauté de l'Eau (à l'échelle SCOT) et soutenu par la Métropole.

Il s'agit en effet de concevoir ces ressources, et par conséquent les territoires urbains et de montagne qui les abritent, tels des biens communs dont les formes de gouvernance adaptée vont permettre leur partage et leur valorisation, à l'échelle de ce que nous pourrions considérer comme des bassins versants de l'énergie, de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau, etc.

La politique montagne permet ainsi d'ancrer la Métropole dans son présent tout en la projetant dans un avenir où elle devra se montrer :

- résiliente et économe pour répondre aux impératifs des transitions énergétiques et écologiques ;
- respirable, désirable et épanouissante pour accroître sa qualité de vie ;
- innovante et compétitive pour stimuler son attractivité et son dynamisme socio-économique ;
- citoyenne et inclusive pour faciliter la mise en œuvre de gouvernances renouvelées.

Au regard de ce contexte à la fois local et global, la politique montagne de la Métropole doit servir les grandes missions de la Métropole :

- **faire Métropole**, en reliant et réconciliant ville et montagne pour co-construire une habitabilité soutenable ;
- se réapproprier la montagne pour la mettre en valeur dans une approche de bien commun territorial et qu'elle devienne le vecteur d'un **nouveau modèle de développement durable et réciproque** ;
- **faciliter l'accès de tous à la montagne**, dans une approche citoyenne et inter-générationnelle, pour l'affirmer comme une composante clé de l'écosystème métropolitain et qu'elle devienne ainsi un vecteur de **cohésion sociale et territoriale pour une Métropole inclusive**.

Il est pour tout cela essentiel que la politique montagne soit **confortée dans son organisation et ses moyens d'actions** (vice-présidence, mission et budget dédiés), et **consolidée dans sa dimension transversale** au sein de la collectivité.

Structurer la politique montagne métropolitaine

Pour renforcer l'efficacité de l'action publique et enclencher la première phase de mise en œuvre de cette politique intrinsèquement très transversale, celle-ci se déploie :

- selon trois échelles territoriales ;
- en priorité sur des thématiques ciblées définies comme structurantes par la Métropole ;
- en soutien à tout autre champ d'intervention métropolitaine pouvant intégrer une dimension montagne.

Une politique adaptée aux différentes échelles de la Métropole

L'échelle d'impulsion de la métropolisation : le territoire métropolitain

En lien avec les communes, la politique montagne contribue à conforter la cohérence de l'action métropolitaine et à renforcer le phénomène métropolitain.

Dans les thématiques ciblées d'intervention, comme en soutien à des projets en lien avec toute autre politique métropolitaine, la politique montagne :

- vise une action publique de proximité et adaptée, ainsi que la complémentarité des territoires au bénéfice d'une solidarité intra-métropolitaine renforcée.
- se déploie sur tout ou partie du territoire métropolitain selon les opérations et dispositifs enclenchés. Une attention particulière est portée aux sites emblématiques de la « Métropole montagne » (tels que le Col de Porte, Prémol, la Bastille, etc).

L'échelle de coopération : le territoire métropolitain élargi aux massifs voisins et vallées

La politique montagne doit renforcer les coopérations engagées avec les massifs et vallées voisins, et en faire émerger de nouvelles, dans une relation de développement réciproque. Les EPCI voisins et les PNR existants ou en projets et leurs structures de portage technique et politique sont des partenaires privilégiés.

Compte tenu des interactions et interdépendances fortes de la Métropole avec les massifs situés au Sud de son périmètre, des relations renouvelées et enrichies sont à développer avec l'Oisans, le Trièves, le Valbonnais, la Matheysine.

La politique montagne doit ainsi :

- assurer une représentation de la Métropole dans les instances décisionnelles des PNR et autres structures représentatives dans les massifs voisins ;
- contribuer à la bonne articulation des outils et des procédures de planification et d'aménagement portées par la Métropole avec les démarches similaires portées au sein des Parcs et EPCI voisins, notamment dans le champs de ses thématiques ciblées d'intervention ;
- contribuer à la mise en œuvre de contrats de réciprocité entre la Métropole et ses massifs et territoires voisins.

L'échelle de rayonnement et d'influence : la Métropole dans le monde

La politique montagne doit renforcer la position de la Métropole dans le panorama des acteurs et dispositifs stratégiques sur la montagne. Cela contribue au rayonnement régional, national, européen, international accru de la Métropole. En cohérence avec les valeurs de partage et de réciprocité portées par la politique montagne, il s'agit également de mettre à disposition et en débat cette expérience auprès de tous les acteurs afin de favoriser la transition des territoires.

La politique montagne doit ainsi :

- assurer une contribution active de la Métropole dans les structures, instances, procédures et programmes opérationnels et stratégiques au sein desquelles elle a pris part (Comité de Massif des Alpes, Association Nationale des Elus de Montagne, Stratégie de l'Union Européenne pour les Alpes, programme Espace Alpin notamment) ;
- considérer la participation à toutes nouvelles structures, instances, procédures et programmes opérationnels et stratégiques concourant à l'attractivité du territoire et à enrichir les spécificités du modèle innovant de développement de la « Métropole montagne » ;
- contribuer à la structuration ou au renforcement d'alliances ou réseaux nationaux, européens et mondiaux de partenaires publics (ex. réseau des métropoles de l'arc alpin) ou privés (ex. clusters) identifiés « montagne ».

Une intervention ciblée sur des thématiques pilotes

Les projets et échanges menés avec de multiples acteurs ont mis à jour trois secteurs d'intervention à forts enjeux sur lesquels la politique montagne doit se positionner en priorité. Ce premier axe d'intervention de la politique montagne concerne notamment les échelles intra-métropolitaine et de coopération avec les vallées et territoires voisins.

Agriculture-alimentation, forêt-bois, biodiversité

En cohérence et en appui aux politiques agricoles, alimentaire, forêt-bois et biodiversité de la Métropole, la politique montagne doit contribuer à atteindre les objectifs stratégiques définis dans le cadre de celles-ci, en soulignant et optimisant la prise en compte de ses caractéristiques spécifiques.

En termes opérationnels, la politique montagne contribue notamment :

- à la stratégie inter-territoriale/inter-Tepos forêt-bois
- à la stratégie inter-territoriale agro-alimentaire
- à la réalisation et au bon fonctionnement d'une démarche de recherche-action permettant d'accroître la connaissance relative à la biodiversité et les changements globaux entre ville et montagne, à l'échelle de la Métropole et des massifs voisins.

La politique montagne pourra initier ou contribuer à toute autre opération structurante sur cette thématique (ex. ferme intercommunale de Vaulnaveys le Bas, soutien aux associations foncières pastorales, au groupement d'alpage de Chamechaude et à la filière agneau d'alpage,...).

Sports-loisirs et tourisme de nature et de montagne

En cohérence et en appui aux politiques sportives, touristiques, de gestion des espaces naturels et des sentiers de la Métropole, la politique montagne doit contribuer à atteindre les objectifs stratégiques définis dans le cadre de celles-ci, en soulignant et optimisant la prise en compte de ses caractéristiques.

En termes opérationnels, la politique montagne contribue notamment :

- à la mise en œuvre du schéma métropolitain de développement touristique dont les axes stratégiques reposent sur un lien ville-montagne renforcé. Dans le cadre de ses coopérations avec les PNR voisins, la politique montagne contribuera notamment au développement de la complémentarité entre les offres des massifs et celles de la Métropole ;
- au développement et à la mise en œuvre de la stratégie de positionnement « Métropole Outdoor » par une offre de services et d'équipements enrichis (ex. parcours de trail) ;
- au rayonnement de la Maison de la Montagne de la ville de Grenoble à l'échelle de la Métropole et des massifs voisins dans le cadre de projets partenariaux ;
- aux événements majeurs existants ou à accueillir sur le territoire (ex. Rencontres du Cinéma de Montagne de Grenoble, Assises Nationales de la Randonnée et des Sports de Nature) ;
- aux opérations et démarches permettant de garantir la pérennité, le développement, l'entretien et la valorisation des espaces naturels et du réseau de sentiers métropolitains (ex. valorisation du sentier empruntant l'ancienne voie du tram vers St Nizier du Moucherotte en lien avec la Via Vercors, valorisation-articulation des grands itinéraires labélisés GR traversant le territoire en lien avec tout le réseau de sentiers métropolitains, etc.).

La politique montagne pourra initier ou contribuer à toute autre opération structurante sur cette thématique (ex. projet de diversification du Col de Porte, opération « refuge en ville » de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, partenariat avec les stations

de montagne, promotion des solutions de mobilité touristiques et de loisirs alternative à l'autosolisme, projet de belvédères Métropole/massifs - ville et montagne en miroir, ...).

Education et sensibilisation à l'environnement montagnard

L'appropriation par les métropolitains, notamment les plus jeunes, du positionnement de la « Métropole montagne » est une condition indispensable à la pérennité de cette politique. La montagne doit être perçue et vécue comme un espace d'épanouissement personnel et professionnel. Les initiatives de sensibilisation et de transfert de connaissances entre ville et montagne à destination de tous les publics permettant de révéler les richesses (naturelles, culturelles) et les opportunités (formations, métiers, installation) des territoires de montagne doivent être encouragés. Les enjeux d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la vie en montagne sont essentiels pour la construction d'une culture partagée.

En cohérence et en appui aux politiques d'éducation à l'environnement, de cohésion sociale, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, la politique montagne doit contribuer à atteindre les objectifs stratégiques définis dans le cadre de celles-ci, en soulignant et optimisant la prise en compte des caractéristiques particulières de ce territoire.

En termes opérationnels, la politique montagne contribue notamment :

- à la préservation et au développement des infrastructures d'accueil au sein du territoire métropolitain ou dans les massifs voisins, en lien avec l'ensemble des communes, des acteurs concernés et notamment l'éducation nationale ;
- à soutenir et accompagner les structures (ex. universitaires, professionnelles, associatives...) développant des formations ou cursus en lien avec la montagne ;
- à soutenir et encourager les échanges entre ville et montagne pour les jeunes et les publics rencontrant des difficultés sociales ou en situation de handicap (ex. les écoliers des villes accueillent les écoliers de montagne et inversement);
- à développer des actions spécifiques « montagne » pour les publics scolaires maternelles et élémentaires sur le modèle de l'opération « jeunes en montagne » de la Ville de Grenoble (ex. sortie randonnée accompagnée, expérience de nuitée en refuge, ...).

La politique montagne pourra initier ou contribuer à toute autre opération structurante sur cette thématique (ex. mise en œuvre de projets avec les missions d'éducation à l'environnement des PNR voisins et le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département, formation-sensibilisation des enseignants et opérateurs jeunesse du territoire métropolitain à l'environnement montagnard, création d'un réseau/groupe de travail local pérenne de professionnels de l'éducation à la montagne,...).

Une démarche complémentaire et agile de soutien aux projets

En complémentarité à une intervention sur les thématiques prioritaires, la politique montagne intervient en soutien ou en tant que force de proposition pour la réalisation de projets mettant en jeu la dimension montagne du territoire. Ce mode d'intervention « sur projet » concourt ainsi à l'affirmation de la Métropole Montagne dans toute sa diversité par une application adaptée de toute politique métropolitaine concernée.

Cette logique d'intervention permet à la politique montagne de ne négliger aucune thématique en lien avec la montagne, au bénéfice desquelles plus opérations concrètes et exemplaires ont déjà été conduites :

- mobilité (ex. installation de bornes d'autostop organisé en commun avec le PNR du Vercors) ;
- culture (ex. soutien à l'association Regards d'Ailleurs pour son projet de cinéma concert sur le rapport des hommes au travail tourné dans le Trièves et dans la Romanche et diffusé dans différents lieux de la Métropole, notamment des écoles ; ex. soutien à l'opération « en montant au Charmant Som » portée par l'ONF au titre

du label forêt d'exception de Grande Chartreuse et soumise au programme Paysage → Paysages du Département de l'Isère) ;

- déchets, eau, voirie (ex. dépollution de la Vence amont sur la commune de Quaix en Chartreuse avec collecte et traitements de déchets, sécurisation de la D57) ;
- risques naturels ;
- numérique et NTIC ;
- commerce et artisanat ;
- etc.

A l'instar de l'intervention première sur des thématiques ciblées, cette recherche de convergence d'intérêts répondra aux objectifs clés de la politique montagne métropolitaine en termes de coopération ville-montagne renforcée, de transitions des territoires, de réciprocité et de cohésion sociale.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite « Loi Montagne 2 ».

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu la délibération du 19 septembre 2014 pour partenariat avec les massifs environnants : relations avec le parc naturel régional de Chartreuse, le parc naturel régional du Vercors et avec l'association Espace Belledonne pour le projet de création d'un Parc Naturel Régional en Belledonne ;

Vu la délibération du 3 avril 2015 pour le lancement d'une démarche partenariale de définition d'une politique montagne et adhésion à l'association des élus de montagne ;

Vu la délibération du 6 juillet 2018 sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) et le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi ;

Après examen de la Commission Territoire Durable du 18 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les objectifs et orientations proposés pour le déploiement d'une politique métropolitaine de la montagne.

Sur l'amendement :

Conclusions adoptées à l'unanimité

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 15 février 2019.